



SAISON 2004

- Résultats
- Coupe de France
 - > Résultats
 - > Classement
- Coupe du monde
 - > Résultats
 - > Classement
- Tour d'Italie
- Tour d'Espagne
- Championnats du monde
 - > Résultats
 - > Statistiques
- Classement UCI
 - > Individuel
 - > Par équipes
- Archives
 - > Rétro 2003
 - > Rétro 2002
 - > Rétro 2001



Le procès Festina s'est définitivement achevé le 22 décembre avec le verdict rendu par le tribunal correctionnel de Lille. Il n'y eut pas de surprises véritables : comme prévu, Richard Virenque, seul coureur poursuivi, a été relaxé. Bruno Roussel, l'ex-directeur sportif, et Willy Voet, l'ex-soigneur n'ont écopé que de peines avec sursis respectivement un an et 50 000 francs d'amende et 10 mois et 30 000 francs d'amende). Les leçons du procès Festina sont à chercher ailleurs : les onze jours d'audiences, les premières du genre, ont dressé un constat implacable : celui d'un dopage quasi-généralisé dans le milieu du cyclisme professionnel. Les avocats de Richard Virenque et de son ancien soigneur belge Willy Voet ont dépeint dans leur plaidoirie leurs clients comme les victimes d'un «dopage banalisé», tandis que le défenseur de l'ex-directeur sportif Bruno Roussel lui reconnaissait le mérite d'avoir «brisé l'omerta».

LES REACTIONS



Quel avenir pour Virenque ?

(Photo Reuters)

LE PROCES AU JOUR LE JOUR

- > [Les réquisitions du 6 novembre](#)
- > [Le bilan de la deuxième semaine](#)
- > [La journée du 3 novembre](#)
- > [La journée du 2 novembre](#)
- > [Extraits de l'audition de Daniel Baal](#)
- > [La journée du 31 octobre](#)
- > [Extraits de l'audition de Hein Verbruggen](#)
- > [La colère de Daniel Baal](#)
- > [La journée du 30 octobre \(Audience suspendue\)](#)
- > [La journée du 27 octobre \(La fin d'une semaine agitée\)](#)
- > [La journée du 25 octobre](#)

LE VERDICT

«Si c'était à refaire, je le referai encore». Ainsi s'est achevé le procès dit Festina, le 7 novembre dernier, sur cette ultime déclaration à la barre de Willy Voet, l'ancien soigneur belge de Virenque, dont l'arrestation avait déclenché l'affaire. ([voir la chronologie des événements](#)).

Ni Virenque, ni aucun autre prévenu n'avaient souhaité s'exprimer une dernière fois comme le leur proposait le président du tribunal Daniel Delegove.

Par ailleurs, Maîtres Vincent Speder et Eric Hemmerdinger, avocats de Virenque, seul coureur poursuivi, avaient insisté sur le rôle néfaste de l'encadrement médical des équipes cyclistes, responsable selon eux de l'engrenage du dopage.

Pour administrer des produits dopants aux coureurs, avait soutenu Me Speder, «on pratique d'abord une espèce de banalisation, on dit "c'est pas grave petit tu verras, tout le monde en prend !"». Et puis la mauvaise habitude est prise.

Les coureurs en général, et Richard Virenque en particulier, ont été victimes d'«une dérive du langage» et de nouvelles expressions «introduites par les médecins», avait poursuivi Me Hemmerdinger. «On dit qu'un coureur est "préparé" pour une course, qu'il "fait le métier", plutôt que de parler de dopage. On évoque le "bon médicament", alors qu'il s'agit du pire des poisons».

Dopage Le procès Festina

- > [La journée du 20 octobre](#)
(Davy et Manthéour débattent)
- > [Richard Virenque avoue](#)
- > [Les aveux de Pascal Hervé](#)
- > [Les aveux de Luc Leblanc](#)



Le président du tribunal correctionnel de Lille, Daniel Delegove, dans la dernière ligne droite (photo Reuters)

PLU.

- > [La chronologie de l'affaire Festina](#)
- > [Les dix prévenus](#)
- > [Le profil physiologique du grimpeur](#)
- > [Comment le grimpeur peut-il améliorer ses performances ?](#)

Si Virenque n'a jamais avoué publiquement s'être dopé avant le deuxième jour du procès, «ce n'est pas qu'il ne le souhaitait pas, mais il n'arrivait pas à parler», avait ajouté Me Speder.

«Dans le monde d'hypocrites décrit par Luc Leblanc, le premier qui parle est montré du doigt et devient le tricheur, celui qu'on veut exclure et que Monsieur Virenque a appelé dans son langage le mouton noir», avait-il justifié.

La prise de dopants n'est pas répréhensible pénalement et le premier procureur adjoint, Gérald Vinsonneau, n'avait demandé aucune peine contre Virenque dans son réquisitoire. Il a en revanche requis une peine de 18 mois de prison avec sursis et 50.000 francs (7600 euros) d'amende contre Bruno Roussel, 14 mois avec sursis et 20.000 francs d'amende contre Willy Voet.

Les plaidoiries de Jean-Louis Bessis puis de Thibault de Montbrial, défenseurs du soigneur et du directeur sportif, s'annonçaient comme les plus virulentes. Elles furent d'une complémentarité méthodique. L'avocat de Willy Voet, qui avait abandonné son habit de trublion, s'avança avec à propos sur un terrain encore en friche, celui du droit dans le sport. Faisant référence à l'article 122.3 du nouveau code de procédure pénale relatif à la contrainte morale et au droit à l'erreur, Me Bessis s'évertua à trouver une brèche dans la faiblesse de la jurisprudence.

« Existe-t-il un terrain juridique pour ne pas condamner Willy Voet ? », questionna-t-il, enfin débarrassé de ses pesantes digressions. « Je dis oui. MM. Baal, Verbruggen et Leblanc connaissent la loi antidopage de 1989, pas M. Voet. Il ignorait qu'il commettait un délit pénal, qu'il enfreignait un droit qui était d'ailleurs inappliqué. »

Me Bessis développait là un argument de droit l'autorisant à demander une « exonération » de la peine, et plus loin la relaxe de son client. Ce point juridique fut noyé dans des circonvolutions irritantes, celle qui lui fit dire que son client « est un militant antidopage », qu'il « faut sauver Willy », qu'il mériterait peut-être « une décoration » pour avoir « brisé la loi du silence ».

Thibault de Montbrial fut donc le dernier à entrer en scène. Une pièce remarquablement bien montée qui dura deux heures pleines mais, comme dans un bon film, on ne les vit pas passer. Sans faux semblants ni effets de manches pervers, l'avocat de Bruno Roussel reconnut sans détour la responsabilité « en tant que patron » de son client, mais aussi celle qu'il assumait dans le souci de s'engager « sur la voie de la réalité, pas celle de la vérité qui a une connotation morale que M. Roussel n'entend pas représenter. Il sera condamné et il le sait ».

À défaut d'une preuve, la franchise est un élément à prendre en considération. Et Thibault de Montbrial disséqua le comportement de l'ancien directeur sportif dont « le rêve, un puissant aphrodisiaque, qu'il touchait du doigt », le choix virtuel d'accepter ou non le dopage, et le cursus d'homme honnête et étranger au monde

auquel il appartenait, le firent tour à tour ressembler à... Richard Virenque puis à Daniel Baal. Étranges mimétismes qui stigmatisent la complexité des responsabilités d'incitation dans une bulle « de victimes et de coupables » aussi éternelles qu'un monde « ni blanc ni noir ».

Parce que l'envie de « mettre le feu » était plus forte que la « faiblesse des hommes » ; parce que l'exemple d'Alex Zülle, qui s'était convaincu, malgré la peur qui en découlait, d'utiliser des hormones de croissance sur le Tour 1998, symbolisait une « barrière du risque sanitaire qui a volé en éclats face à l'envie de gagner ».

Roussel avait lancé des alternatives en embauchant un nutritionniste « écolo » (Denis Riché), un entraîneur diplômé (Antoine Vayer) mais sa quête de « limiter la casse » avait lamentablement failli. Ce fut là son pire « drame intérieur ».

Dès lors, de Montbrial embraya sur « l'omerta historique », celle qui aurait pu faire « ajouter une ou deux chaises de plus près du banc des accusés ». Par rafales, il cita Roger Legeay, « un compagnon du dopage », le directeur sportif de La Française des Jeux Marc Madiot, (qui a tout de même essuyé cinq gardes à vue), celui, à l'époque de Casino, Vincent Lavenu « qui aurait eu des choses intéressantes à dire ». Et d'enchaîner sur le président de la FFC Daniel Baal, « phagocyté par le monde professionnel », coincé « entre l'UCI et la loi française » mais qui, « même dégagé d'un pouvoir législatif aurait dû prendre d'autres initiatives que celle d'engager d'anciens coureurs positifs dans son organigramme (Yves Hézard, Charly Bérard, Jacky Mourioux) quand on dit vouloir déclarer une guerre au dopage ».

L'UCI et son président Hein Verbruggen, décrit comme un deus ex machina, en prit également pour son grade, coupable d'un « double langage », de « violation de ses propres règlements » dans l'affaire Brochard, instaurant alors « un cadre très permissif, voire incitatif » au dopage.

Et de décrier « l'omerta judiciaire » de l'équipe Once, de qualifier l'audition du Dr Nicolas Terrados de « grotesque », de juger « farfelue et erronée » l'appréciation financière portée par l'avocat des Douanes (qui réclame au total 2,4 MF à l'encontre de cinq prévenus). Et de finir sur un épisode toujours touchant mais authentique, celui de l'incarcération d'un homme dont « la plus lourde défaite est celle qu'il s'est infligée à lui-même en renonçant ».

Jeune (32 ans) mais convaincant, De Montbrial connaît autant le dossier que le sport et c'est aussi en abonné du PSG qu'il s'adressa à un abonné du LOSC (le président Delegove). Instaurer une « contre-culture du dopage », faire que « le cyclisme se reconstruira sur la vérité, votre verdict en constituera le socle » n'étaient plus des paroles d'avocat.

Un seul prévenu répondit à l'invitation du président Daniel Delegove d'ajouter un dernier mot : Willy Voet. «

J'espère que ça va avancer à quelque chose, à quelque part. » Et de consoler un Richard Virenque en pleurs quand la salle se dissipa, le Varois se demandant toujours ce qu'il allait bien devenir dans tout ça.

(avec Pierre Ballester)

[↑ retour haut de page](#)

© Copyright L'Equipe.fr 2006 Tous droits réservés